



Execution d'un jugement, pourquoi est si difficile ?

Par **mha29**, le **29/11/2012 à 11:39**

Bonjour à tous
Je viens de gagner mon procès en appel après trois ans de combat. (J'ai été licenciée pour insuffisance professionnelle au bout de 23 ans d'ancienneté)
J'ai gagné aux prud'hommes à BREST et en appel à RENNES qui m'a accordé en plus une somme pour préjudice moral (j'ai été harcelée moralement)
Mon ex employeur est notaire et connaît bien sans doute toutes les astuces pour contourner la loi ou en tous cas retarder le règlement le plus tard possible, si règlement il y a.
Assez naïvement peut être, je pensais que lorsqu'un employeur était condamné, le salarié était payé, assez vite, et que l'employeur n'avait pas d'autre choix que de faire le chèque (Ça fait quand même 3 ans que ça dure)
J'ai cru comprendre, tout de même, par l'intermédiaire de mon avocat, que c'est un nouveau combat qui commence, et même si on a gagné, on ne récupère pas les sommes comme ça.
En ce qui me concerne, mon ex employeur, a été condamné à me verser 51000 €
Avec la haine et le mépris qu'elle a pour moi, je suis certaine, qu'elle me pourrira la vie jusqu'au bout, ne serait ce qu'en proposant un échéancier, avec des sommes minimales (300 ou 400 €) ce qui m'empêche bien évidemment de faire des projets et de profiter de cet argent.
Je pense qu'elle sera assez forte pour jouer la dessus, (je n'ai pas d'argent, j'ai une étude à faire marcher.)
De plus, mon avocat ayant terminé son travail, me défendre et gagner, je lui suis redevable d'un pourcentage sur les résultats et j'ai cru comprendre aussi, qu'il pouvait me réclamer cette somme, alors que moi même, je n'ai pas été payée.
Pourquoi est ce si compliqué de la part d'un huissier de faire exécuter un jugement dans un délai raisonnable ?
Comment se fait il que le salarié même s'il a gagné, ne peut pas récupérer tout simplement la somme qui lui est due.
Une personne qui a une petite dette, sera "pressée" par l'huissier de rembourser sous la menace de saisie, alors qu'un patron, à priori n'est pas trop inquiet, s'il doit de l'argent à son salarié.
Je suis un peu révolté
Cordialement

Par **valye**, le **06/12/2012** à **10:48**

Bonjour je te comprends car je suis exactement dans la meme situation que toi 2 anneés de combat contre mon employeur et enfin les prud hommes me donne raison et le condamne a me verser 17 000 euros. Mon avocat transfere mon dossier a un huissier qui lui envoie une lettre laissant 8 jours pour executer le jugement et là surprise mon huissier que je suis entre parenthèse obligé de harceler par mail car sinon aucunes nouvelles du tout me sont données alors que à la base je suis quand meme la première concernée !!!! donc mon huissier vient de m envoyer un mail me disant qu il venait de renvoyer mon dossier à mon avocat car mon employeur etait sous procedure de liquidation judiciaire!! Et boum je me prends encore une grosse claque dans la figure !!! Personne a ce jour ni huissier, ni avocat ne daigne m appeler je ne sais meme pas ce que cela signifie pour moi et ce que je dois faire.rnVoilà je ne sais pas si toi de ton coté ca a avancé je te le souhaite car je te comprends vraiment.rnrnJ aimerais que tu me tiennes au courant si cela ne t ennuie pas et j en ferais de meme si desfois cela pourrais nous aider mutuellement. Mais une chose est sur n hesite pas a les harceler pour avoir des nouvelles et leur montrer que tu as besoin de cet argent.rnrnSOIS FORT ET BON COURAGE

Par **mha29**, le **14/12/2012** à **13:33**

BonjourrnJe viens de lire ton postrnMoi, à ce jour, je pense que l'avocat doit attendre le délai de deux mois, si mon ex employeur, se pourvoie en cassation.rnSinon, je ne pense pas que ce soit simple non plus, car je vois mal, mon ex employeur, me donner 50000 € comme ça.rnrnJe suppose qu'il faudra aussi un huissier, enfin, un autre combat qui commence.rnJ'ai confiance en mon avocat, je suppose qu'il va quand même faire e maximun pour récupérer l'argent, car en même temps il doit percevoir quand même 12 % sur ce que j'ai gagné.rnMon ex employeur, étant notaire, ne sera pas en faillite.rnMais ce n'est pour ça que ce sera simplernPar contre, je ne comprends pas pourquoi ton avocat ne peux pas te tenir au courant.rnDans la mesure où tu as gagné, je suppose, qu'il a aussi sa commission sur la somme gagnée.rnBon couragernmha29

Par **valye**, le **14/12/2012** à **14:55**

Merci a ce jour mon avocat vient seulement de m envoyer un courrier pour me dire qu il avait contacter le mandataire pour lui demander de me payer en urgence grace a AGS (garanti salaire)mais aussi il precise sur le courrier que celui ci a le droit de refuser de me payer !!!!!C est le monde a l envers quoi !! Par contre nous pauvres employés quand on doit de l argent les demarches et procedures ne sont jamais si longue !!!!! Bon courage a toi.

Par **pat76**, le **15/12/2012** à **17:07**

Bonjour mharrrnVous êtes en possession de la copie du jugement je présume.rnrnVous la prenez et vous allez voir un huissier pour faire appliquer le jugement.rnrnLe notaire ne pourra

faire que cassation et cela n'empêchera pas l'exécution du jugement et le versement de ce qui vous a été alloué.rnrnPar contre si le notaire faisait cassation, et le jugement soit cassé, vous devrez rembourser ce qui vous aura été versé dans l'attente d'un nouveau jugement devant une autre Cour d'Appel.rnrnC'est pourquoi votre avocat vous indique qu'il faut attendre deux mois délai permettant à votre ex-employeur de se pourvoir en cassation à compter de la date de signification du jugementpar voie de huissier.

Par **mha29**, le **16/12/2012** à **11:09**

BOnjour Pat 76rnrnoui, je suis en possession du jugement d'appel, en ma faveur.rnrnPour ce qui est de l'exécution du jugement, je suppose que c'est quand même mon avocat qui fera le nécessaire et non moi, pour récupérer l'argentD'ailleurs, j'ai cru comprendre quand même avec la secretaire de mon avocat, que ce ne sera pas sans doute si simple que ça de récupérer l'argentEnfon on verra, j'attends déjà le delai des deux mois et je repends contact avec l'avocat.rnrnBonne journéeernmha29